

EXRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES

Séance du 20 février

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération :
8

Date de la convocation :
10/02/2026

Date d'affichage :
24/02/2026

De l'an DEUX MILLE VINGT SIX

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Sylvain, CLEMENT Richard, CORDIER Sébastien, DUMONT Nathalie, FEUTRIEZ Jean-François, JOFFRAIN Bernard, MINOT Philippe,

Absent :

Secrétaire : CLEMENT Richard

ORDRE DU JOUR

- Facturation SIALC (sable et ciment)
- Logement communal (courrier locataire)
- Nomination nouveau membre conseil Confévron
- Vote du CFU 2025
- Affectation des résultats
- Point dossier Eglise
- Chemins ruraux
- Tour de garde des élections municipales
- Divers

1494/2026 – FACTURATION SIALC

Pour faire suite à l'évolution des travaux concernant la sécurisation des entrées du village et à l'achat des matériaux

- 48 bordures standard ont été retournées chez Gedimat et ont fait l'objet d'un avoir N°167090 pour un montant de 392.64 € HT
- les 24 bordures spécifiques sont actuellement en stock au centre technique de Neuilly dans l'attente d'une utilisation ultérieure.
- les 39 sacs de ciment et 6m3 de sable ont été utilisés pour les besoins de la commune.
- 25 sacs de ciment ont été utilisés par le SIALC pour des travaux, il convient de refacturer la dépense de ces fournitures pour un montant de 179.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette refacturation au SIALC et autorise le maire à émettre un titre de recette d'un montant de 179.40 € TTC

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8	7		1	

1495/2026 – LOGEMENT COMMUNAL

Le maire donne lecture du courrier de Mme Dumont Nathalie concernant la panne de chauffage qu'elle a dû subir le 9 janvier dernier et les désagréments qui s'en sont suivis.

Le maire regrette ces désagréments et a tout mis en œuvre pour que le problème se résolve dans les meilleurs délais.

Concernant la consommation de fioul de 500 L pour la période du 18/11/2025 au 09/01/2026 cela semble normal au vu des caractéristiques du logement stipulé dans le DPE.

A titre de dédommagement pour les désagréments subis, il est proposé de ne pas appliquer la clause de révision sur le loyer du logement communal sis 16 rue des Sorbiers pour l'année 2026 et d'accorder un loyer gratuit sur l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- accorde un loyer gratuit pour la locataire du logement communal
- annule la révision du loyer prévue au bail pour l'année 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	7	6		1	1

1496/2026 - DESIGNATION MEMBRE CONFÉVRON

Le maire informe les membres présents qu'il convient de renommer 2 membres pour le syndicat du Confévron. M. Joffrain Bernard et M. Bougrel Sylvain se portent candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces 2 membres.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8	8			

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

En raison de l'impossibilité d'éditer les comptes financiers uniques (CFU), les collectivités ne peuvent pas prévoir de délibération avant la reprise des travaux (l'application CDG/D est indisponible depuis le jeudi 5 février midi en raison d'un incident matériel affectant la baie de stockage des sites "SLM").

Les collectivités qui ont prévu une adoption de leur compte financier unique dans les prochains jours sont donc invitées à reporter l'adoption de la délibération.

L'adoption du CFU et l'affectation des résultats est reporté à un prochain conseil.

DOSSIER EGLISE

Un courrier a été reçu en mairie concernant une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « coup de pouce rural » (dossier géré par M. Bonhomme).

Après étude de notre dossier, la commission permanente du conseil a décidé d'accorder une aide régionale de 7 822.00 € qui correspond à 50% du coût du projet HT.

La totalité des demandes de subvention étant notifiées :

- l'entreprise Bouteille ayant cessé son activité, l'entreprise Frison a renvoyé un devis identique à celui de Bouteille. Le devis a donc été signé et renvoyé pour acceptation. Montant 14 218.00 € TTC

- le devis défi pour la réfection du clocher a été renvoyé accepté pour un montant de 2 650.00 € TTC

- le devis Gallissot concernant la réfection de la charpente a été signé et renvoyé pour un montant de 2 990.00 €

CHEMINS RURAUX

Suite à la vente d'une parcelle ZE 32 de M. Bezy qui ne nous a pas été communiqué, il a été facturé à tort la taxe d'entretien des chemins ruraux.

De même, suite à l'aménagement foncier sur la commune de Changey, plusieurs parcelles ont été facturées à tort (doublet pour M. Maire Gilles et M. Devilliers). Les parcelles n'existant plus sur la commune de Charmes.

Il convient de procéder à des annulations de titres sur exercices antérieurs pour régulariser la situation.

Remboursement des sommes indument perçues qui seront effectués après le vote du BP 2026.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS 15 MARS 2026

Afin d'éviter toutes contestations ultérieures, il convient que le binôme assurant la garde du scrutin soit composé d'un membre de chaque liste qui se présente.

Le planning sera réalisé après la clôture des dépôts de liste soit après le 27/02/2026.

La séance est levée à 22 h 45

Bernard JOFFRAIN	Jean-Daniel BONHOMME	Nathalie DUMONT
Sylvain BOUGREL	Sébastien CORDIER	Richard CLEMENT
Jean-François FEUTRIEZ	Philippe MINOT	